

Mairie 580 route des Boissonnets 01290 BEY 04.74.04.00.27 - email: mairie.bey@free.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2021

L'an deux mil vingt et un et le 26 mars 2021, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de BEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel GENTIL Maire de BEY

Membres présents : Mrs Michel GENTIL, Michel GADIOLET, Henri PORNON, Philippe MARECHAL, Alexandre DESPRAS, Karyl THEVENIN, Mmes Angélique SAUTIER, Agnès LAURENT, Patricia

Absents, excusés : Madame Emilie SANTE (Pouvoir à Madame SAUTIER)

Le Conseil Municipal réuni :

- Approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte rendu de la séance du 05/02/2021
- ADOPTE, par 9 voix pour,0 contre et 0 abstention le compte administratif de l'exercice 2020 du budget

Résultat reporté 2010	Fonctionnement	Investissement
Résultat reporté 2019 Dépenses de l'exercice Recettes de l'exercice Part à affecter	722,75 € 1 993,72 € 2 727,57 € 1 456,60 €	- 756,96 € 2 706,31 € 2 632,96 €
Résultat de l'exercice 2020 Résultat d'ensemble Reste à Réaliser Report au fonctionnement cpte	733,85 € 1 456,60 € - 626,29 €	- 73,35 € - 830,31 € 0.00 €
002 Report à l'investissement cpte 001 Affectation cpte 1068		- 830,31 € 830,31 €

- APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le Receveur municipal, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer du budget photovoltaïque
- DECIDE sur proposition du Maire, d'affecter au budget primitif 2021 le résultat précédemment
 - Affectation au financement de la section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 830,31 €.
 - report la section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement repris en fonctionnement » pour un montant de 626,29 €.
 - ADOPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés le budget phtovoltaique. Ce budget s'équilibre en dépenses et en recette comme suit : Fonctionnement

DEPENSES	3 276,29 €	
RECETTES	3 276,29 €	

Investissement

DEPENSES	3 958,60 €
RECETTES	3 958,60 €

- ADOPTE, par 9 voix pour 0 contre et 0 abstention le compte administratif de l'exercice 2020 du budget Commune arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat reporté 2019	104 282.47 €	5 399.72 €
Dépenses de l'exercice	157 569.28 €	41 563.11 €
Recettes de l'exercice	218 014.70 €	77 992.94 €
Part à affecter	164 727.89 €	41 829.55 €
Résultat de l'exercice 2020	60 445.42 €	36 429.83 €
Résultat d'ensemble ⇒	164 727.89 €	41 829.55 <u>€</u>
Reste à Réaliser Dépenses		209 400.00 €
Restes à réaliser Recettes		110 000.00 <u>€</u>
Report au fonctionnement cpte 002	107 157.44 €	
Report à l'investissement cpte 001		41 829.55 €
Affectation cpte 1068		57 570.45 €

- APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le Receveur municipal, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer du budget Commune
- DECIDE sur proposition du Maire, d'affecter au budget primitif 2021 le résultat précédemment indiqué, comme suit :
- Affectation au financement de la section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 57 570.45 €.
 - report la section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement repris en fonctionnement » pour un montant de 107 157.44 €.
- ADOPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés le budget Commune qui s'équilibre en dépenses et en recette comme suit :

Fonctionnement

DEPENSES	279 360.55€	
RECETTES	279 360.55 €	

Investissement

DEPENSES	371 315.09 €
RECETTES	371 315.09 €

- FIXE, les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

Taux année 2021
Tuux uninee 2021

Taxe foncière	26.85 % (12.88%+13.97%)
Taxe foncière non bâti	39.01 %

- ACCEPTE d'instituer selon les modalités prévues et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	grade	Fonctions ou service (le cas échéant)
Administrative	Rédacteur Principal de lère classe	Secrétaire de Mairie
Administrative	Adjoint administratif	Agent polyvalent
Technique	Adjoints Techniques	Service technique

- DECIDE d'adhérer au Fonds de Solidarité Logement à raison de 0.30 € par habitant soit 293 habitants x 0.30 € = 87.90 €
- DECIDE par 9 voix pour et 1 abstention de demander au SIEA, la participation de la commune à la mission 2 de la convention d'adhésion au service Conseil en Énergie Partagée.
- DECIDE de ne pas donner suite aux demandes de subventions de :
- l'association ADAPA
 L'association FOOT FAUTEUIL PAYS DE BAGE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Maire Michel GENTIL